



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

<p>DATE DE CONVOCATION : 24 mars 2022</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 11 jusqu'au point 2 puis 13 jusqu'au point 6 puis 14 Votants : 14 Pouvoirs : 3</p> <p>Secrétaire de séance : Laurence VIOLEAU</p>	<p>L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Jacques RABILLÉ, Maire.</p> <p>Présents : RABILLÉ Jacques, DECROCK Sandrine, HAQUETTE Olivier (à compter du point 3 ; pouvoir à Jacques RABILLE), GUILLOTEAU Cécile (à compter du point 6 ; pouvoir à Sandrine DECROCK), MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, MOUSSET Nadine (à compter du point 3 ; pouvoir à Raphaël MOUSSET), GRIT Olivier, VIOLEAU Laurence, RIALLAND Olivier, FAVREAU Éric, MATHÉ Grégory, GRIT Auguste.</p> <p>Absents : GUERREIRO Maud.</p>
--	---

A 20h00, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Comptables :

- Signature de devis pour des fournitures de bureau auprès de l'entreprise MAXIPAP (145,58 € TTC et 97,82 €)
- Signature d'un devis pour des fournitures diverses pour services techniques auprès de l'entreprise OUEST AGRI (52,76 € TTC)
- Signature d'un devis pour des fournitures diverses pour plomberie château auprès de l'entreprise SIDER (166,13 € TTC)
- Signature d'un devis pour des fournitures diverses pour plomberie et électricité toilettes publiques auprès de l'entreprise SIDER (176,76 € TTC)
- Signature d'un devis pour des fournitures diverses pour étagère poste auprès de l'entreprise SIDER (87,13 € TTC)
- Signature d'un devis pour l'impression du bulletin municipal auprès de l'entreprise MG IMPRIMERIE (2 105,40 € TTC)

- Signature d'un devis pour la fourniture pellets bois pour le poêle du commerce auprès de l'entreprise CAVAC (55,80 € TTC)
- Signature d'un devis pour la réparation du chauffage de l'école auprès de l'entreprise MATE (93,60 € TTC)
- Signature de devis de dépannage plomberie pour l'atelier (142,32 € TTC), dépannage plomberie logement locatif (188 € TTC) et rénovation plomberie locatif (198,49 €) auprès de l'entreprise Crépeau Plombier
- Signature d'un devis avec l'entreprise Ordonneau Paysages pour la taille des végétaux en février 4 100 € TTC
- Signature d'un devis de réparation du volet roulant de la mairie avec l'entreprise Les Découpes (165 € TTC)
- Signature d'un devis pour fournitures Iseki avec l'entreprise Ravon Atelier (879,44€)
- Métaux Fers : Facture de la location de la benne de 315,40 € et titre pour la reprise de la ferraille de 568 € (gain de 252,40 €)

Non usage du droit de préemption :

Immeuble bâti situé 25 rue des Rouges Gorges d'une superficie de 499 m².

Prix de vente 240 000€.

Arrivée de Nadine MOUSSET et Olivier HAQUETTE à 20h10

3. Communauté de Communes du Pays des Achards

- **Modification des statuts**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le nombre de Maisons France Services est de 1 745 en France (12 en Vendée). L'objectif fixé par l'Etat est de porter ce chiffre à 2 500 au 1er juillet 2022, pour que chaque citoyen se situe à moins de 30 minutes d'une Maison France Services.

L'Etat a sollicité le Pays des Achards pour compléter ce dispositif en Vendée, avec l'installation d'une France Services aux Achards.

France Services est un projet qui a pour objectifs :

- Un retour du service public au coeur des territoires
- Un service public moderne, une réponse à visage humain tout en exploitant les potentialités du numérique
- Un niveau de qualité garanti
- Un lieu de vie agréable et convivial, qui change de l'image habituelle des guichets de services publics.

Gregory MATHE s'interroge sur l'intérêt de cette démarche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 13 POUR et 1 ABSTENTION :

- Approuve le transfert de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » à la communauté de communes à compter du 1er juin 2022,
 - Adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes joints à la présente délibération
 - Approuve le projet de statuts de la Communauté de Communes tenant compte de ces modifications, avec effet au 1er juin 2022, ou à la date de publication de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes, si celle-ci doit intervenir après cette date.
 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- **Groupements de commande carburants**

Pour répondre à l'objectif d'amélioration de la performance des marchés publics, M. Le Maire propose de renouveler la participation de la commune à un groupement de commandes avec les communes intéressées de la Communauté de Communes du Pays des Achards, pour la fourniture de carburants.

M. Le Maire précise que la Communauté de Communes sera coordonnatrice de ce groupement sont les modalités de fonctionnement sont définies dans une convention entre les communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 POUR et 1 CONTRE :

- Approuve le groupement de commandes entre la commune Le Girouard, la Communauté de Communes du Pays des Achards et les autres communes adhérentes pour la prestation « carburant » ;
- Désigne la Communauté de communes du Pays des Achards coordonnatrice des groupements de commande ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au bon déroulement de ce dossier.

5. VOIRIE

- **Convention Sydev – Aribus de l'Augizière**

Raphaël MOUSSET précise qu'il s'agit de l'éclairage du point de ramassage scolaire à l'Augizière. La convention a déjà été validée lors du conseil municipal du 1^{er} février 2022, mais le prix a été révisé car le devis avait été réalisé il y a plusieurs mois. Le montant de la participation passe de 5 225 € à 5 723 €.

Il précise dans le même temps qu'une réunion publique a eu lieu le 14 mars pour informer les riverains.

Après en avoir discuté, avec 14 voix POUR, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention Sydev telle qu'annexée,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

6. FINANCES

Arrivée de Cécile GUILLOTEAU à 20h40

- **Etat annuel des indemnités des élus**

Monsieur le maire présente l'état annuel 2021 des indemnités perçues par les élus locaux (information à donner au conseil avant le vote du budget, non soumis au vote) Il précise qu'il n'y a pas d'indemnités pour les élus pour les autres mandats (CCPA, SM Auzance Vertonne ...)

Nom Prénom	Mandat	Commune	
		Libellé	Montant brut en €
RABILLE Jacques	Maire	Indemnité de fonction	20 036,63 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
DECROCK Sandrine	1er adjoint	Indemnité de fonction	8 513,12 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
HAQUETTE Olivier	2ème adjoint	Indemnité de fonction	8 513,12 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
GUILLOTEAU Cécile	3ème adjoint	Indemnité de fonction	8 513,12 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
MOUSSET Raphaël	4ème adjoint	Indemnité de fonction	8 513,12 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
GRIT Olivier	Conseiller municipal délégué	Indemnité de fonction	3 477,12 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	
FAVREAU Eric	Conseiller municipal délégué	Indemnité de fonction	3 477,12 €
		Remboursement frais	
		Avantage en nature	

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

- **Evolution des indemnités des élus**

Monsieur le maire rappelle que les élus avaient indiqué en début de mandat qu'ils baisseraient leurs indemnités 2 ans après leur mandature. Ils avaient pris le maximum en début de mandat car le travail pour la mise en place était conséquent.

Monsieur le Maire et les adjoints ont proposés aux conseillers municipaux délégués de revaloriser leur indemnité, au vue de leur investissement personnel important. Les deux conseillers ne sont pas d'accord, leur indemnité reste donc la même.

Elu	Taux	Indemnité brute mensuelle
Jacques RABILLÉ	38,00%	1 477,97 €
Sandrine DECROCK	15,00%	583,41 €
Olivier HACQUETTE	15,00%	583,41 €
Cécile GUILLOTEAU	15,00%	583,41 €
Raphaël MOUSSET	15,00%	583,41 €
Olivier GRIT	7,45%	289,76 €
Eric FAVREAU	7,45%	289,76 €
TOTAL		4 391,13 €

Olivier RIALLAND se demande pourquoi ils proposent cette baisse, car il trouve que le travail et l'investissement personnel du maire, des adjoints et des conseillers délégués est très important.

Auguste GRIT s'étonne de cette baisse qui pour lui n'avait pas été annoncée en début de mandat. Il indique également que le montant des indemnités est conséquent par rapport au montant que ses adjoints et lui-même percevaient avant. Il précise qu'il a entendu des gens se plaindre par rapport aux montants des indemnités des élus ; sans vouloir préciser les tenants, et les intervenants en question.

Monsieur le Maire lui indique que la strate de la population a changé et que les indemnités ont du coup évoluées. Que tout cela a déjà été discuté plusieurs fois en conseil. Il est prévu une information à la population sur les indemnités dans le prochain Flash infos.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 CONTRE, 1 ABSENTION et 12 POUR

- **APPROUVE** les nouvelles indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- **Approbation compte de gestion 2021 – Budget Principal**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Auguste GRIT accuse Sandrine DECROCK de ne pas lui avoir communiqué les comptes de la commune. Sandrine DECROCK ne se rappelle pas qu'il les lui ait demandés. En tout état de cause, s'il l'avait fait elle les lui aurait remis d'autant que ces documents constituent des documents administratifs communicables à toute personne physique ou morale qui en fait la demande. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a aucune rétention d'information ; que toute information sur la collectivité est communiquée à chaque conseiller qui en fait la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 CONTRE et 13 POUR

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Principal présenté par le Trésorier pour l'exercice 2021

- **Approbation compte de gestion 2021 – Lotissement « Le Petit Girouard »**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 CONTRE et 13 POUR

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget lotissement « Le Petit Girouard » présenté par le Trésorier pour l'exercice 2021.

- **Approbation compte de gestion 2021 – Lotissement « Les Hauts de la Ciboule »**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 CONTRE et 13 POUR :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget lotissement « Le Petit Girouard » présenté par le Trésorier pour l'exercice 2021.

- **Adoption compte administratif 2021– Budget Principal**

Raphaël MOUSSET présente au Conseil municipal le compte administratif 2021 du Budget Principal :

BUDGET PRINCIPAL			
Compte administratif 2021			
Fonctionnement		Investissement	
Recettes	893 476,20 €	Recettes	510 738,39 €
Dépenses	521 437,96 €	Dépenses	464 879,98 €
Excédent	372 038,24 €	Excédent	45 858,41 €

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Auguste GRIT se demande pourquoi il y a un excédent de fonctionnement de 372 038.24 € alors qu'en 2020 l'excédent n'était que de 122 000 €. Stéphanie FRADET, responsable des services, lui indique que cette différence est expliquée par un reversement de l'excédent de 200 000 € du budget lotissement le Petit Girouard en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte administratif 2021 du Budget Principal.

- **Adoption compte administratif 2021 – Lotissement « Le Petit Girouard »**

Raphaël MOUSSET présente au Conseil municipal le compte administratif 2021 du budget lotissement « Le Petit Girouard » :

BUDGET LOTISSEMENT Le Petit Girouard			
Compte administratif 2021			
Fonctionnement		Investissement	
Recettes		Recettes	
Dépenses	200 000,00 €	Dépenses	
Déficit	- 200 000,00 €	Déficit	- €

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le compte administratif 2021 du budget lotissement « Le Petit Girouard ».

- **Adoption compte administratif 2021 – Lotissement « Les Hauts de la Ciboule »**

Raphaël MOUSSET présente au Conseil municipal le compte administratif 2021 du budget lotissement « Les Hauts de la Ciboule » :

BUDGET LOTISSEMENT Les Hauts de la Ciboule			
Compte administratif 2021			
Fonctionnement		Investissement	
Recettes	713 102,71 €	Recettes	445 470,48 €
Dépenses	475 671,58 €	Dépenses	693 984,10 €
Excédent	237 431,13 €	Déficit	- 248 513,62 €

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le compte administratif 2021 du budget lotissement « Les Hauts de la Ciboule ».

- **Affectation des résultats – Budget Principal**

Raphaël MOUSSET propose au Conseil municipal l'affectation des résultats du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **AFFECTE** les résultats de la manière suivante :

Affectation des résultats 2021 au budget 2022		
Fonctionnement		
Excédent de fonctionnement reporté 2020		- €
Résultat de fonctionnement 2021		<u>372 038,24 €</u>
Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021		372 038,24 €
Report disponible à la section de fonctionnement R002 au budget 2022		- €
Solde disponible affecté au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 au budget 2022		372 038,24 €
Investissement		
Déficit d'investissement reporté 2020	-	909 658,24 €
Résultat d'investissement 2021		<u>45 858,41 €</u>
Déficit d'investissement reporté au compte D001 au budget 2022	-	863 799,83 €

- **Affectation des résultats – Lotissement « Le Petit Girouard »**

Raphaël MOUSSET propose au Conseil municipal l'affectation des résultats du budget lotissement « Le Petit Girouard ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **AFFECTE** les résultats de la manière suivante :

Affectation des résultats 2021 au budget 2022		
Fonctionnement		
Excédent de fonctionnement reporté 2020		246 372,38 €
Résultat de fonctionnement 2021	-	<u>200 000,00 €</u>
Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021		46 372,38 €
Report disponible à la section de fonctionnement R002 au budget 2022		46 372,38 €
Solde disponible affecté au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 au budget 2022		- €
Investissement		
Déficit d'investissement reporté 2020		- €
Résultat d'investissement 2021		<u>- €</u>
Déficit d'investissement reporté au compte D001 au budget 2022		- €

- **Affectation des résultats – Lotissement « Les Hauts de la Ciboule »**

Raphaël MOUSSET propose au Conseil municipal l'affectation des résultats du budget lotissement « Les Hauts de la Ciboule ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **AFFECTE** les résultats de la manière suivante :

Affectation des résultats 2021 au budget 2022		
Fonctionnement		
Excédent de fonctionnement reporté 2020		47 656,32 €
Résultat de fonctionnement 2021		<u>237 431,13 €</u>
Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021		285 087,45 €
Report disponible à la section de fonctionnement R002 au budget 2022		181 339,16 €
Solde disponible affecté au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 au budget 2022		103 748,29 €
Investissement		
Excédent d'investissement reporté 2020		144 765,33 €
Résultat d'investissement 2021		- <u>248 513,62 €</u>
Déficit d'investissement reporté au compte D001 au budget 2022		- 103 748,29 €

- **Vote du budget primitif 2022 – Budget Principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2022 du Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
777 839.47	777 839.47

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 171 281.32	1 171 281.32

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 13 POUR et 1 CONTRE :

➤ **ADOPTE** le Budget Principal pour l'exercice 2022.

- **Vote du budget primitif 2022 – Lotissement « Le Petit Girouard »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2022 du budget annexe - lotissement « Le Petit Girouard ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
46 372.38	46 372.38

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
0	0

L'intégralité des terrains du lotissement a été vendu. Il est proposé la clôture de ce budget. L'excédent de fonctionnement de 46 372,38 € est repris au Budget primitif principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget lotissement « Le Petit Girouard » pour l'exercice 2022
- **APPROUVE** la clôture au 31/12/2022 du budget du lotissement « Le Petit Girouard ».

- **Vote du budget primitif 2022 – Lotissement « Les Hauts de la Ciboule »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2022 du budget annexe - lotissement « Les Hauts de la Ciboule ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
417 339.16	417 339.16

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
207 496.58	207 496.58

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget lotissement « Les Hauts de la Ciboule » pour l'exercice 2022.

- **Vote du taux des taxes locales**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux pour l'année 2022 de 1 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 13 POUR et 1 CONTRE :

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux pour l'année 2021 de 1 %, soit :

	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Evolution du taux	+ 1 %	+ 1 %
Proposition taux 2022	21,39 %	41,35 %

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents s'y rapportant

7. CIMETIERE

- **Scellement des urnes**

Sandrine DECROCK indique qu'une délibération avait été prise en 2011 pour l'interdiction de scellement des urnes. Cette délibération n'est pas exécutoire car elle n'a jamais été transmise au représentant de l'Etat.

Il y a actuellement des urnes de scellées dans le cimetière.

La commission cimetièrre propose d'autoriser le scellement d'une urne (une seule par concession) sous r s rve que cela soit r alis  par une personne habilit e et avec une autorisation sign e de la collectivit . La concession doit  tre   jour et le d funt doit  tre pr vu dans l'arr t  de concession.

Apr s en avoir d lib r , le Conseil municipal,   l'unanimit  :

- **D CIDE** d'autoriser le scellement d'une urne par concession

7. QUESTIONS DIVERSES

Passeport du civisme : il faudrait pr venir par courrier les enfants quand il y a une action (c r monie du 8/5 ou du 11/11, journ es du patrimoine ...) afin de les impliquer. Il faudra refaire un point avec les ambassadeurs en fin d'ann e scolaire.

Paysages de votre commune : implication des agents techniques, gestion des espaces verts. Ouvrir sur la formation des  lus et des agents. Implication des habitants. A voir avec Angelina et Alan pour la mise en  uvre en 2022

Date retenue pour les Jaunay'Stivals : jeudi 11 ao t 2022 concert chanson fran aise avec « Les Types   Pieds » - proposition   faire aux associations pour la tenue bar et grillades

La s ance est lev e   22h40.